



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2021 COMMUNE DE LANSARGUES

Le code général des collectivités territoriales prévoit une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, à savoir les opérations en dépenses et recettes réalisées du compte administratif, afin de permettre à la population de la commune de vérifier la réalité et la sincérité des prévisions budgétaires et d'en saisir les enjeux. Cette note, qui répond à une obligation pour la commune, est consultable sur son site internet (<https://www.lansargues.fr>).

I. CONTEXTE GENERAL

Le compte administratif 2021 du budget principal retrace les réalisations effectivement menées par la commune dans le cadre de ses orientations, tant en fonctionnement qu'en investissement, pour l'ensemble des recettes encaissées et des dépenses réelles sur l'exercice budgétaire du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Ce compte administratif tenu par l'ordonnateur (le Maire) est en parfaite concordance avec le compte de gestion tenu par le receveur de la collectivité.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré entre chaque section en recettes et en dépenses, le compte administratif, qui matérialise ce qui s'est réalisé, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.

L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut qui permet d'alimenter la section d'investissement. Cet excédent de fonctionnement, selon la décision du conseil municipal, sera reporté en tout ou partie en investissement pour couvrir à minima le remboursement de capital de la dette et participer également au financement des différents programmes d'investissement.

L'année budgétaire 2021 a été rythmée par différentes étapes :

- Le 15 avril 2021 : vote du budget principal ;
- Le 06 décembre 2021 : vote de la décision modificative n°1

II. ELEMENTS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le compte administratif voté en séance publique du conseil municipal le 21 mars 2022 fait ressortir :

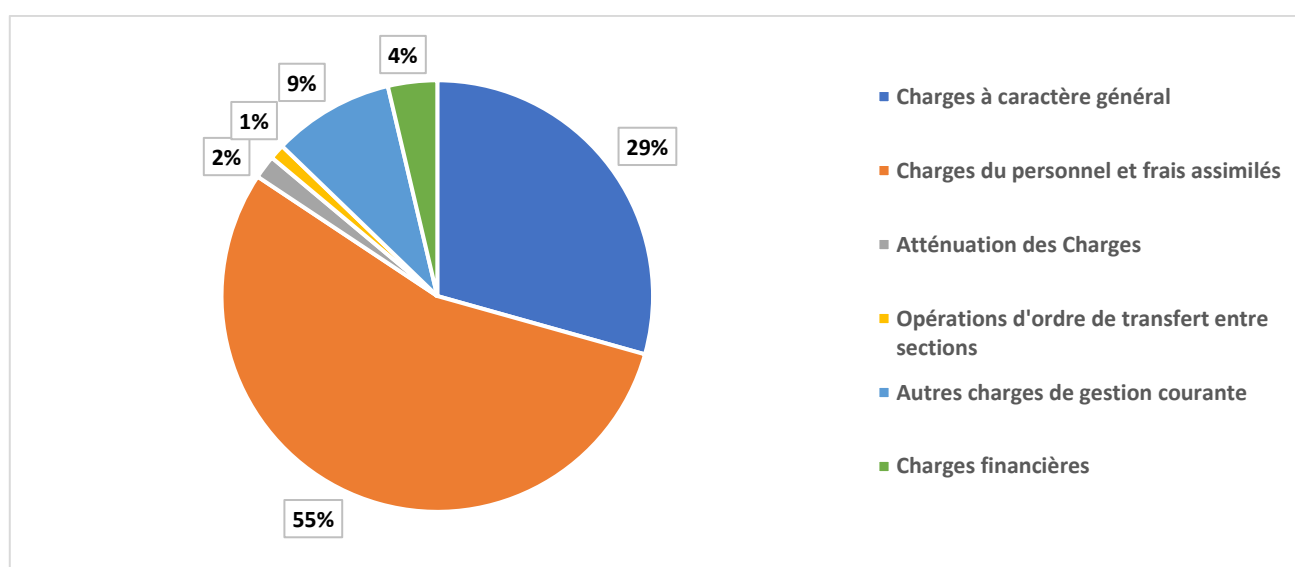
- Une réelle maîtrise des dépenses de fonctionnement (chapitre 011) et des recettes de fonctionnement exceptionnelles (don et loyer capitalisé) permettant de dégager un résultat d'exécution 2021 de 510 509,07 € ; et ce malgré une nouvelle baisse des dotations de l'Etat (- 38 786 € par rapport à 2020. Perte cumulée depuis 2014 : 214 819 €) ;
- Une absence de hausse des taux de la fiscalité communale ;

- Une politique volontariste en matière d'investissement avec la réalisation de projets structurants comme l'aménagement du parvis de l'école maternelle et du parc de stationnement attenant ; la réalisation de travaux de valorisation du patrimoine communal (avec notamment la réfection des façades de l'école maternelle) ou encore de l'achat de l'ancienne cave coopérative.

1. La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à **1 890 515,69 €**, regroupent les salaires du personnel communal, l'entretien des bâtiments communaux, les achats et fournitures diverses, les prestations de services, les subventions versées aux différentes associations communales et les intérêts des emprunts en cours.

Chapitres	Libellés	Réalisé 2020 (CA)	Prévisions 2021* (BP+DM)	Réalisé 2021 (CA)
11	Charges à caractère général	592 254,07	654 886,00	554 934,67
12	Charges de personnel et frais assimilés	948 468,42	1 157 751,00	1 039 439,09
14	Atténuation de produits	33 841,00	36 000,00	33 086,00
023	Virement à la section d'investissement		283 943,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	674,00	21 523,00	21 522,75
65	Autres charges de gestion courante	188 261,72	181 754,00	171 838,95
66	Charges financières	82 513,30	72 070,00	69 694,23
		1 846 012,51	2 407 927,00	1 890 515,69

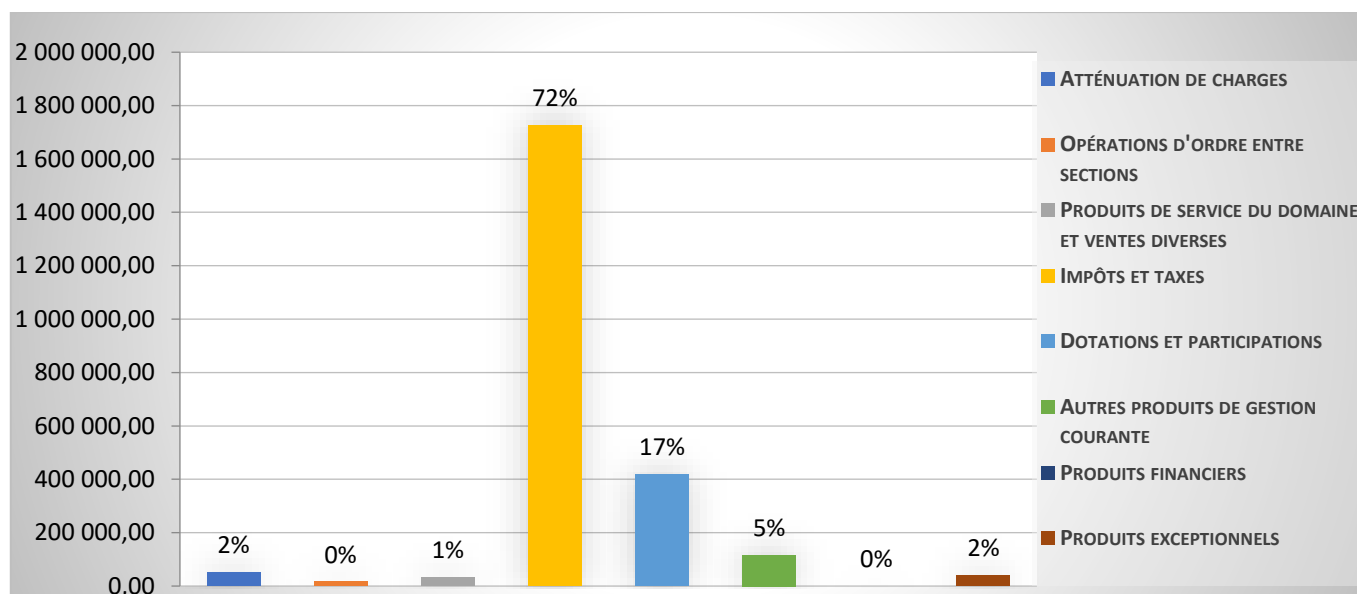


Les recettes de fonctionnement qui s'élèvent à **2 401 024,76 €**, regroupent tous les encaissements des différentes prestations mises à disposition aux habitants de la commune, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et diverses aides.

Les trois principales ressources pour la commune proviennent de :

- a. Des impôts et taxes :
- Impôts directs locaux : 1 457 974 €
 - Taxe sur la consommation finale d'électricité : 82 794 €
 - Taxe additionnelle aux droits de mutation : 112 146 €
- b. Des dotations de l'Etat : dotation globale de fonctionnement (DGF), dotation de solidarité rurale (DSR) et dotation nationale de péréquation (DNP) : 408 752 € (contre 447 538€ en 2020)
- c. L'attribution de compensation de l'Agglomération du Pays de l'Or : 57 012 €

Chapitres	Libellés	Réalisé 2020 (CA)	Prévisions 2021 (BP+DM)	Réalisé 2021 (CA)
002	Résultat de fonctionnement reporté		90 000,00	
13	Atténuation de charges	14 137,27	39 529,00	50 755,42
42	Opérations d'ordre entre sections	0,00	20 849,00	16 087,00
70	Produits de service du domaine et ventes diverses	17 987,20	11 261,00	32 344,60
73	Impôts et taxes	1 669 517,46	1 686 859,00	1 726 927,24
74	Dotations, subventions et participations	522 357,23	433 139,00	419 115,43
75	Autres produits de gestion courante	54 745,34	121 580,00	116 415,55
76	Produits financiers	11,68	10,00	0,00
77	Produits exceptionnels	4 423,77	4 700,00	39 379,52
		2 283 279,95	14 137,27	2 401 024,76



Le résultat de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement :	2 401 024,76 €
Dépenses de fonctionnement :	1 890 515,69 €
Solde d'exécution 2021 :	510 509,07 €
Excédent reporté de 2020 :	90 000,00 €
Résultat de clôture 2021 :	600 509,07 €

2. La section d'investissement

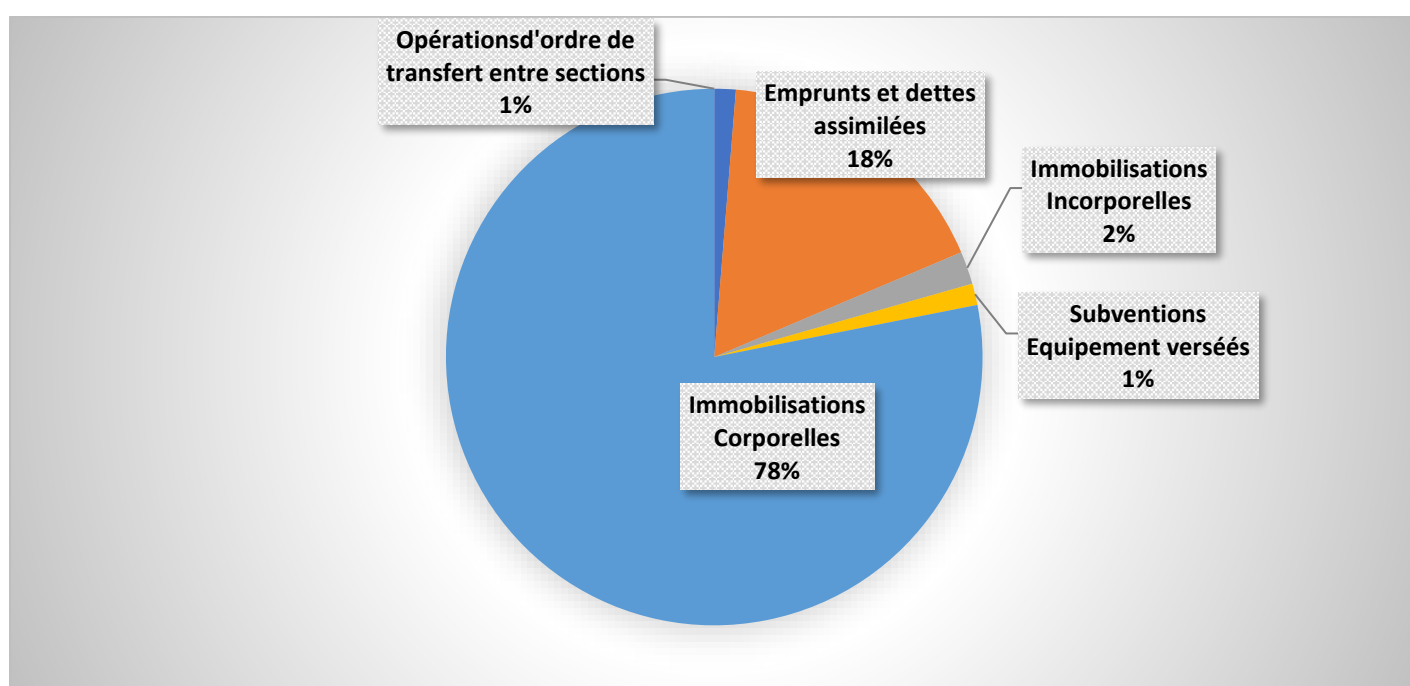
Les dépenses d'investissement s'élèvent à **1 245 233,76 €**.

Les principaux investissements 2021 réalisés concernent :

- L'acquisition de la cave coopérative
- Le City Stade (RAR 2020)
- L'aménagement du parvis de l'école maternelle et du parking, rue de l'Argenterie
- La réfection des façades et des gouttières de l'école maternelle
- Le remplacement de la borne escamotable de la placette, rue de l'Argenterie
- L'acquisition d'une tondeuse autoportée
- L'acquisition d'une balayeuse aspiratrice compacte

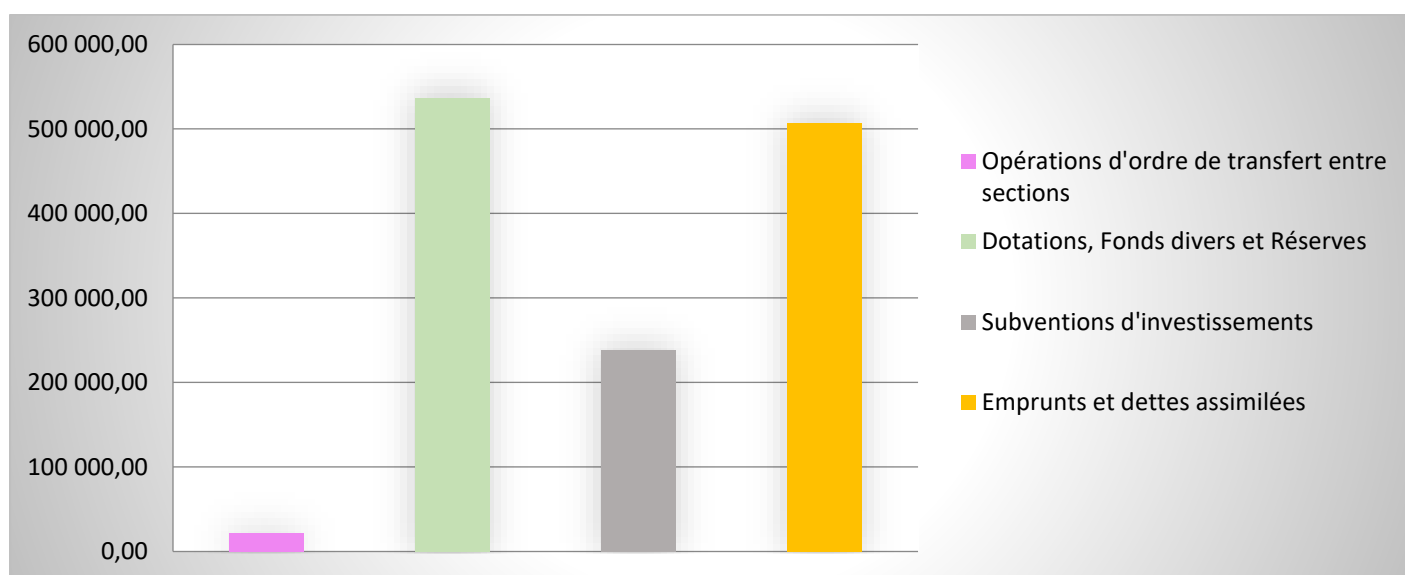
D'autres dépenses d'investissement correspondant à des travaux qui ont été engagés sur l'exercice 2021 et qui n'ont pu être réalisés et réglés totalement sur cet exercice, seront reportées sur l'exercice 2022 dans les restes à réaliser.

Chapitres	Libellés	Prévisions 2021 (BP+DM)	Réalisé 2021 (CA)	Restes à réaliser
001	Solde d'exécution section investissement report	400 174,61		
40	Opérations d'ordre de transfert entre section	20 849,00	16 087,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	217 750,00	215 787,53	0,00
20	Immobilisations incorporelles	79 538,52	24 608,41	53 085,32
204	Subventions d'équipement versées	16 087,00	16 087,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 072 720,87	972 663,82	91 576,21
		1 807 120,00	1 245 233,76	144 661,53



Les recettes d'investissement qui s'élèvent à **1 307 643,97 €**, proviennent principalement du reversement de l'excédent du Compte Administratif 2020, des taxes d'aménagement, du remboursement de TVA, des subventions versées principalement par le Département, l'Etat et la région.

Chapitres	Libellés	Prévisions 2021 (BP+DM)	Réalisé 2021 (CA)	Restes à réaliser
021	Virement de la section de fonctionnement	283 943,00		
024	Produits de cessions d'immobilisations	4 410,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 523,00	21 522,75	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	535 385,20	536 807,73	0,00
13	Subventions d'investissement	455 858,80	237 971,74	177 192,75
16	Emprunts et dettes assimilées	506 000,00	506 580,00	0,00
		1 807 120,00	1 302 882,22	177 192,75



Le résultat d'investissement :

Recettes d'investissement	1 302 882,22 €
Dépenses d'investissement :	1 245 233,76 €
Solde d'exécution 2021 :	57 648,46 €
Résultat d'investissement reporté 2020 :	- 400 174,61 €
Résultat de clôture 2021 :	- 342 526,15 €

3. Le résultat de clôture de l'exercice 2021 :

Résultat de clôture – Fonctionnement :	600 509,07 €
Résultat de clôture – Investissement :	- 342 526,15 €
Résultat global de clôture d'exercice 2021 :	257 982,92 €

III. AFFECTATION DU RESULTAT :

L'affectation du résultat de l'exercice n-1 se fait après le vote du compte administratif.

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision du conseil municipal. Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est-à-dire le résultat de l'exercice tenant compte du résultat de fonctionnement de n-2.

Après avoir constaté le résultat affectable et le besoin de financement de la section d'investissement, le Conseil municipal a décidé en séance du 21 mars 2022 a décidé d'affecter le résultat 2021 comme suit :

Section de fonctionnement

c/002 – Résultat de fonctionnement reporté : 100 000 €

Section d'investissement

c/1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 500 509,07 €

IV. RATIOS

La population totale de la Commune en 2021 est de 3 149 habitants (source INSEE/DGFP)

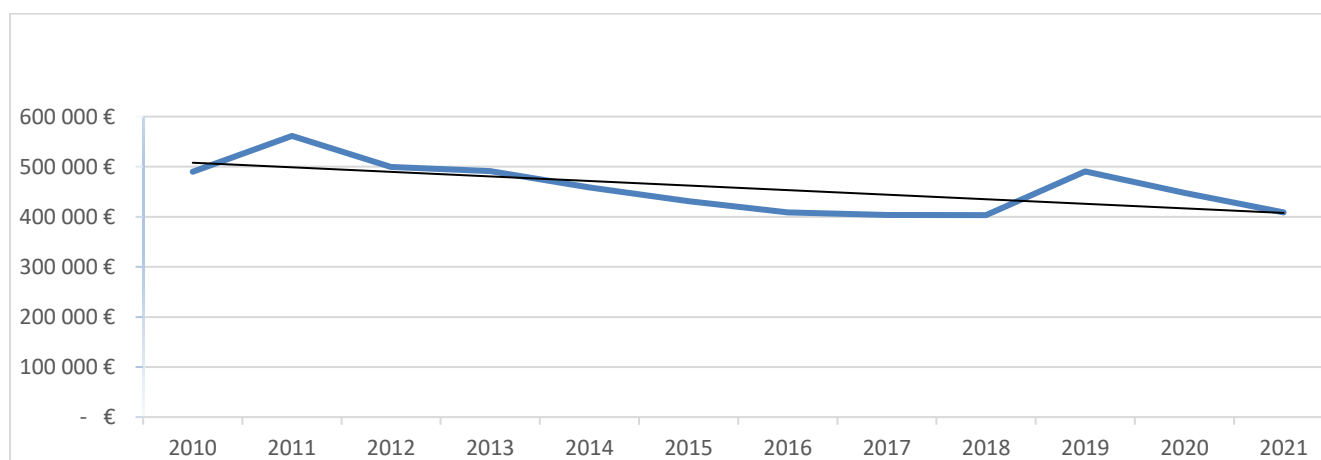
1. Recettes réelles de fonctionnement / population

Les recettes visées correspondent à l'ensemble des recettes réelles de l'exercice 2021 et représentent 757,36 € / habitant.

2. Dotation globale de fonctionnement / population

La dotation globale de fonctionnement et les autres dotations, qui sont la participation de l'Etat au fonctionnement des collectivités, correspondent aux recettes enregistrées dans l'article 741 (DGF, dotation de solidarité rurale et dotation nationale de péréquation) et représentent pour 2021 un montant de 408 752 € soit 129,80 € / habitant (contre 141,85 € / habitant en 2020).

Evolution des dotations de l'Etat (DGF, DSR et DNP) depuis 2010 :



3. Produits des impositions locales / population

Les impositions directes comprennent la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe sur les propriétés non bâties représentent un montant de 462,99 €/habitant.

4. Dépenses réelles de fonctionnement / population

Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent aux dépenses liées au fonctionnement de la commune et représentent : 593,51 € / habitant.

5. Dépenses de personnel et frais assimilés / dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de personnel correspondent aux dépenses liées et globalisées du chapitre 12 (charges de personnels et frais assimilés » ; représentent 55,61 % des dépenses réelles de fonctionnement et 330,08 € / habitant.

6. Dépenses d'équipement brut / population

Ces dépenses d'équipement brut comprennent des dépenses d'immobilisations incorporelles, corporelles, des travaux en cours (RAR) et représentent : 362,63 € / habitant.

7. La capacité d'autofinancement brute (CAF)

Cette capacité d'autofinancement appelé également épargne brute, correspond au résultat entre les dépenses et les recettes de fonctionnement et représente pour 2021 un montant de 510 509,07 € soit 162,11 € / habitant.

8. La capacité de désendettement

Cette capacité de désendettement correspond au nombre d'années requis pour rembourser totalement le capital de la dette par mobilisation et affectation en totalité de l'épargne brute annuelle.

- Endettement (restant dû en capital) au 31/12/2021 : 2 805 027 € soit 890,76 €/habitant
- Ratio de désendettement : 5 ans et 6 mois.